HORAVIS

BIENNE · SUISSE

VERSION DU 20.11.2026

Notice des risques

Confier une montre à Horavis. À lire, puis à signer, avant tout contrat.

Document d'information : il ne remplace pas le contrat écrit, qui seul fait foi.

Ce qu'est Horavis, et ce qu'elle n'est pas

Horavis loue des montres à des entreprises. Vous lui louez votre montre par un contrat pour elle seule (bail avec droit de sous-location) ; Horavis la sous-loue à des entreprises contrôlées.

Ce n'est pas un placement. Horavis n'est pas surveillée par la FINMA. Elle ne reçoit pas d'argent de votre part et ne vous en doit pas, hormis votre part des loyers encaissés.

Rien n'est garanti

- Ni loyer minimum, ni durée de location, ni nombre de mois loués.
- Ni rachat de votre montre par Horavis, ni offre d'achat, ni « la montre ou sa valeur » à votre choix : la montre vous est rendue en nature.
- Ni valeur de la montre à son retour.

1. Votre montre n'est pas louée

Vous ne recevez rien pour la période concernée. Votre part est de 40 % des loyers hors TVA effectivement encaissés pour votre montre ; si l'entreprise ne paie pas, votre part est nulle.

2. La valeur de la montre baisse

Le marché des montres d'occasion a baissé de 29 % entre 2022 et 2024 (indice WatchCharts). Votre montre peut valoir moins à son retour qu'à son entrée.

3. Horavis fait faillite

La montre reste votre propriété et vous la reprenez (CC 641). Annoncez votre revendication à l'office des faillites dès la publication de la faillite ; si l'office la conteste, vous devez agir en justice **dans les 20 jours** (LP 242). Les loyers impayés sont perdus en pratique.

Gardez votre contrat, la facture, le numéro de série et les 12 photos : ce sont vos preuves.

4. Un tiers revend la montre

C'est le risque principal. Si Horavis, une entreprise cliente ou l'un de ses collaborateurs revendait la montre à un acheteur de bonne foi, celui-ci pourrait la garder (CC 933). Vous auriez une créance contre le responsable, et l'assurance si elle couvre ce cas.

Nos parades : l'interdiction écrite de vendre et de mettre en gage, dans tous les contrats ; l'inscription de la montre dans un registre des montres volées dès qu'elle disparaît ; une assurance qui couvre le détournement, annoncée seulement une fois signée.

5. Dommages et usure

L'usure normale d'une montre portée reste à votre charge. La casse, la perte et le vol sont à la charge d'Horavis, qui se retourne contre l'entreprise cliente.

6. Impôts

- Votre part des loyers est un revenu que vous déclarez. Nous vous remettons un relevé annuel.
- Vous restez propriétaire : la montre fait partie de votre fortune.
- En Suisse, un particulier ne paie en principe pas d'impôt sur le gain s'il revend sa montre, sauf s'il en fait commerce.
- Si vous achetez plusieurs montres pour les louer, demandez conseil : l'administration peut y voir une activité commerciale.

7. Durée et restitution

12 mois fermes, puis un préavis de 3 mois. Si la montre est louée au moment où le congé prend effet, elle vous est rendue au plus tard 30 jours après la fin du préavis.

8. Qui peut confier une montre

Seulement une personne domiciliée en Suisse, majeure, seule propriétaire d'une montre qui se trouve en Suisse. Jamais d'espèces ; votre identité est vérifiée.

J'ai reçu et lu cette notice avant de signer le contrat de la montre n° [numéro].

Nom et prénom	Lieu et date	Signature